



## RÈGLEMENTATION SANITAIRE CONCOURS RÉGIONAL 2021

**La présente réglementation est basée sur les normes édictées par le gouvernement provincial. Advenant des modifications à ces normes, ces dernières prévaudront.**

Les Écuries de la Chaudière ont implanté les mesures sanitaires pour la COVID-19 sur sa propriété et dans ses installations.

**Un comité composé de personnes mandatées pour s'assurer de l'application du présent protocole est constitué. Les membres de ce comité seront sur le site pour la durée du concours et ils seront habilités à faire toute intervention ou inspection pour assurer le respect des mesures prévues au présent protocole.**

Il aura deux entrée et sortie désigné aux personnes essentielles le jeudi et vendredi et une seule entrée et sortie sera permise le samedi et dimanche pour faciliter l'enregistrement des spectateurs et du suivi des personnes essentielles.

Toutes les écuries devront fournir la liste de leurs personnes essentielles par email. Seulement les personnes essentielles seront admissibles dans les écuries.

Les spectateurs seront acceptés sous réservation à l'entrée du site de concours seulement durant les jours de compétition, soit le samedi et dimanche à partir de 7h30 am. Ils n'auront pas accès à l'intérieurs des écuries.

-Jeudi PERSONNE ESSENTIELLES SEULEMENT  
-Vendredi PERSONNES ESSENTIELLES SEULEMENT  
-Samedi et Dimanche PERSONNES ESSENTIELLES EN TOUT TEMPS et SPECTATEURS À PARTIR DE 7H30 am SEULEMENT

Toute personne atteinte de la covid-19 au moment du concours ou étant en contact avec une personne atteinte de la covid-19 est exclue du site (toutes les personnes ayant été en contact avec une personne atteinte dans les 14 jours avant le concours sont également exclues).

Il sera obligatoire de fournir pour tous les participants, le formulaire signé de la covid-19 de reconnaissance et acceptation des risques.

L'entraînement et les compétitions sont réservés aux cavaliers qui sont en règle et membres de Canada équestre dans l'année en cours.

Le masque ou couvre-visage sera obligatoire à l'intérieur des écuries et du secrétariat ainsi qu'à l'extérieur quand les deux mètres n'est pas respecté. Une attention particulière sera portée dans les zones d'estrade, autour des carrières, dans les airs de réchauffement et sous la tente de restauration. Le masque ou couvre-visage ne sera pas obligatoire pour les cavaliers à cheval.

Pour minimiser les contacts, le concours ne fournira pas de boyaux d'arrosage aux douches pour chevaux. Chacune des écuries aura la responsabilité de se les procurer.

La ripe et le foin seront livrés avant l'arrivée des chevaux et toute livraison après le début des compétitions se fera à des heures précises. Dans ce cas, ils seront laissés devant les écuries.

L'équipement devra être gardé à l'intérieur des boxes. Aucun coffre, foin, ripe, chaise, ou autre équipement ne sera accepté dans les allées. Aucun cheval ne pourra être mis sur les chaînes dans les allées.

Il y aura du désinfectant à main à l'entrée de chacune des écuries, office, carrières de réchauffements, in-gate et dans les salles de bain. Les écuries de la Chaudière demandent à toutes les personnes essentielles qui utiliseront les salles de bain de garder les lieux propres après utilisation.

Aucune remise de ruban ne sera faite à l'annonce des résultats. Il sera possible de se les procurer soi-même aux endroits désignés à chaque in-gate.

**Toute personne ne respectant pas les consignes exigées par les Écuries de la Chaudière devra, à la demande du comité organisateur, quitter les lieux du site. Si chacun fait sa part et prend ses responsabilités, il sera possible d'apprécier d'une façon différente notre sport.**